



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DU TRAVAIL
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 03867 / MEA / DGEE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 20 JAN. 2022

Le Directeur général

Objet : Informations et recommandations d'usage - Cas COVID-19 confirmé dans la classe de votre enfant (Année scolaire 2021/2022).

Madame, Monsieur, chers parents,

Ce courrier vous est adressé suite à la confirmation d'un cas COVID positif dans la classe de votre enfant. Aussi, nous vous prions de suivre la procédure officielle, établie en accord avec les services de Santé, décrite ci-dessous.

Votre enfant est pour l'instant considéré comme simple sujet contact. Il n'est pas nécessaire d'isoler votre enfant. Vous ne serez contacté par le Bureau de Veille Sanitaire (BVS) de la Direction de la santé que si nécessaire.

Si votre enfant est interne et symptomatique, avec votre accord écrit, il pourra procéder à un premier dépistage sous la forme d'un auto-test, sous la supervision du personnel infirmier de l'établissement avant de vous être remis ou d'être confié à son correspondant.

Quel que soit le régime de scolarité de votre enfant, il est recommandé de surveiller l'apparition de symptômes pendant les 7 prochains jours : fièvre, fatigue, toux, courbatures, etc... ainsi que toute plainte inhabituelle dont il pourrait vous faire part.

Dans le même temps, vous devrez veiller à ce qu'il applique strictement les gestes barrières usuels : port du masque, lavage des mains...

En cas d'apparition de symptômes chez votre enfant il vous est conseillé de l'accompagner chez votre médecin traitant ou dans un centre de dépistage le plus rapidement possible. Pour toute information, vous pouvez joindre la plateforme du BVS au 40 455 000.

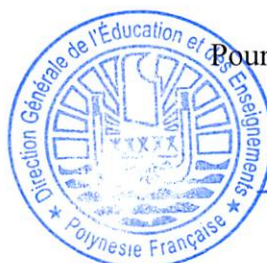
Si votre enfant présente une maladie chronique, avec un suivi carnet rouge par un médecin spécialiste, il vous est recommandé d'informer ce dernier de la situation afin qu'il puisse décider de la possibilité du maintien scolaire ou d'une mesure d'éviction par précaution.

Plus que jamais nous vous rappelons l'importance de l'application des gestes barrières au quotidien. **La vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger, de protéger les autres et ainsi de freiner la propagation du virus.**

En vous remerciant de votre collaboration.

Copies :

MEA 1
DGEE 1



Pour la Ministre et par délégation

Éric TOURNIER